

CONTEXTE

« L' *autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents [...] pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, [...]* ». (C.civ., art. 371-1 al. 1).

Elle est conférée aux père et mère afin d'assurer les devoirs de protection, d'éducation et d'entretien qui leur incombent.

Dans le cadre des mesures de protection de l'enfance, les parents restent titulaires de tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec la mesure. Prendre en compte les titulaires de l'autorité parentale est donc indissociable de l'accompagnement de l'enfant : les parents sont partie prenante des actions menées à l'égard de leur enfant, sauf décision judiciaire contraire.

Ces principes sont affirmés depuis les lois de 2002 et confortés par la réforme de la protection de l'enfance de 2016. Cependant, respecter la place des parents, tout en ayant une mission de protection des enfants, peut s'avérer d'une grande complexité pour les professionnels, tant au début du placement qu'au cours de celui-ci.

> **Durée** : 2 jours

> **Formation en intra, sur demande**

> **Formation en inter-structures :**
les 14 et 15 novembre 2019 à Dijon



Intervenante

Dominique DUBOIS



Tarifs 2019

980 € à 1 300 € / jour en intra

180 € à 230 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 60)

OBJECTIFS

- > Connaître le cadre juridique relatif à l'autorité parentale
- > Clarifier les rôles respectifs des parents et des professionnels dans le cadre des mesures de protection de l'enfance
- > Appréhender les évolutions possibles du statut juridique de l'enfant

CONTENU

- > L'exercice de l'autorité parentale
- > Les attributs de l'autorité parentale
- > La délégation d'autorité parentale
- > Le délaissement parental
- > Le retrait de l'autorité parentale
- > Travailler avec les parents dans le cadre des mesures de protection de l'enfance
- > La liste des actes usuels du PPE

PUBLICS DESTINATAIRES

- > Tout professionnel intervenant auprès d'enfants qui relèvent de la protection de l'enfance

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Travail en sous-groupes sur la recommandation de l'ANESM : « L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement »
- > Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles